



Procès-verbal du Conseil municipal du 04 octobre 2024 à 20h00

Présentation du rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie par Madame Marie GIVEL, Vice-Présidente en charge des finances et Maire de VERSONNEX

Ouverture de la séance à 21h05

- Tour de table des présents, absents, excusés et représentés :

Présents : Isabelle VENDRASCO, Cédric VERNEY, Valérie FAVRE, Cécile FANTINI, Philippe BREVET, Danielle DEPLANTE, Damien MISSILLIER, Christophe DOUARD, Emmanuel SERRIER

Absents excusés : Chantal MARCHAND, Philippe HELF, Christophe BOCQUET, Murielle NAGEL, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ, Gil BENICHOU.

Procurations : Chantal MARCHAND à Danielle DEPLANTE, Philippe HELF à Emmanuel SERRIER, Christophe BOCQUET à Damien MISSILLIER, Murielle NAGEL à Valérie FAVRE, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ à Cédric VERNEY, Gil BENICHOU à Philippe BREVET.

Désignation d'un secrétaire de séance

- Désignation d'un secrétaire de séance : Cécile FANTINI
- Approbation du procès-verbal du 06 septembre 2024 à l'unanimité
- Compte rendu des décisions prises par délégation
- Ordre du jour :

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération n°20241004 _032 RH – Tableau des effectifs

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services, compte tenu des nouveaux besoins de la collectivité et de l'évolution de la carrière de ses agents.

Elle précise qu'il est ici plus précisément question d'augmenter le temps de travail de l'un des agents, pour permettre un temps de présence de l'agent plus large au sein de l'école élémentaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu la délibération n° 20160527_025 du 27/05/2016,

Vu la délibération n° 20191025_060 du 25/10/2019,

Vu la délibération n° 20200904_036 du 04/09/2020,

Vu la délibération n°20201106_047 du 06/11/2020,

Vu la délibération n°20210604_026 du 04/06/2021,

Vu la délibération n°20210910_028 du 10/09/2021,

Vu la délibération n°20221202_044 du 02 décembre 2022,

Vu la délibération n°20230901_032 du 1^{er} septembre 2023

Vu la délibération n°20240503_020 du 05 mai 2024,

Vu la délibération n°20240719_028 du 19 juillet 2024,

Vu la validation de l'agent concernée par courrier en date du 30 août 2024,

Vu l'avis favorable du CST du CDG74, réuni le 03 octobre 2024,

Madame Le Maire propose à l'assemblée les modifications du tableau des emplois suivants :

CADRES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF	DUREE HEBDO.	PROPOSITION
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché	A	1	35/35	
Rédacteur territorial	B	1	24.50/35	
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		2		
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	27.65/35	
		1	(annualisation)	
		1	28.02/35	
		1	(annualisation)	
			31.89/35 (annualisation)	
			30/35 (annualisation)	
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	1	35/35	
Adjoint technique	C	1	22.56/35 (annualisation)	Augmentation du temps de travail (15.87/35 auparavant)
		1	3.98/35 (annualisation)	
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		7		
TOTAL GENERAL		9		

Le nouveau tableau des emplois au 1^{er} octobre 2024 s'établit comme suit :

CADRES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché	A	1	35/35
Rédacteur territorial	B	1	24.50/35
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		2	
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	27.65/35 (annualisation)
		1	28.02/35 (annualisation)
		1	31.89/35 (annualisation)
		1	30/35 (annualisation)
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	1	35/35
Adjoint technique	C	1	22.56/35 (annualisation)
		1	3.98/35 (annualisation)
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		7	
TOTAL GENERAL		9	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE, à l'unanimité** :

- **D'ADOPTER** le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet au 1^{er} octobre 2024.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2024.

Délibération n°20241004_033
BP 2024 – Décision modificative n°1

Madame le Maire propose à l'Assemblée de modifier, par le biais d'une décision modificative de type ajout de crédits, les écritures budgétaires du BP 2024 afin de permettre des régulations sur des opérations concernant la taxe d'aménagement.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses		Dépenses	
		10226 taxe d'aménagement	+ 2 000,00 €
Total		Total	+ 2 000,00 €
Recettes		Recettes	
		10226 taxe d'aménagement	- 2 000,00 €
Total		Total	- 2 000,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ADOPTÉ** la décision modificative n°1 telle que présentée qui s'équilibre à :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses		Dépenses	
		10226 taxe d'aménagement	+ 2 000,00 €
Total		Total	+2 000,00 €
Recettes		Recettes	
		10226 taxe d'aménagement	- 2 000,00 €
Total		Total	- 2 000,00 €

Délibération n°20241004_034
Acquisition de parcelles agricoles – demande d’aide du Conseil
Départemental au titre du CTA

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération n°20230504_027, en date du 04 mai 2023, adoptée à l’unanimité, qui prévoyait la demande de concours du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, au titre du Conservatoire des Terres Agricoles, pour l’acquisition des parcelles A 372 et A 648 subdivisions J et K.

Cette délibération doit être précisée dans sa rédaction.

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal de la vente des parcelles :

Lieu-dit	Section	N°	Subdivision	Surface	Nature cadastrale	Zonage	Bio
Vers les Beudets	A	0372		10 a 17 ca	T	A	Non
Derrière l’Eglise	A	0648	J	46 a 69 ca	P	A	Non
Derrière l’Eglise	A	0648	K	16 a 00 ca	BT	A	Non

Le coût de cette acquisition s’élève à 8000 € HT, soit 9600 € TTC.

Ces parcelles à vocation agricole revêtent un caractère stratégique pour le fonctionnement de l’agriculture locale du fait de lutter contre la déstructuration du foncier agricole existant et permettre que ces terres agricoles participent à l’agrandissement ou à l’installation agricole par la mise à bail au profit d’un exploitant local agréé par les services de la SAFER.

Ces parcelles sont aujourd’hui mises en valeur sans droit ni titre par le GAEC la Ferme des Clappins, exploitation agricole en système bovin lait de la commune de Vaulx.

Par ailleurs, le Département de la Haute-Savoie accompagne les collectivités souhaitant acquérir du foncier agricole pour en pérenniser la vocation, à travers le Conservatoire des Terres Agricoles. Pour être éligibles, les parcelles concernées doivent être confrontées à l’un des enjeux suivants : pression urbaine sur du foncier d’intérêt agricole ; caractère agricole stratégique ; enjeu de déprise agricole ; enjeu environnemental sur une parcelle agricole ; risque de perte de l’usage agricole.

Le montant de cette aide à l’acquisition est à hauteur de 60 % du prix d’acquisition des parcelles, plafonné à 2 €/m².

Cette aide est conditionnée aux engagements suivants :

- insérer dans l’acte notarié d’acquisition une clause de restriction du droit de disposer pour préciser l’inconstructibilité de la parcelle ;
- maintenir la parcelle en zone A ou N du PLU, en cas de révision de celui-ci ;
- ne jamais s’engager dans une procédure d’aliénation de la parcelle ;
- mettre en place un bail rural au profit d’un agriculteur local comportant au minimum 3 clauses environnementales adaptées aux exigences de la parcelle.

Ces quatre engagements seront assortis d’une clause résolutoire. L’inexécution totale ou partielle des obligations du bénéficiaire entraînera la résolution de plein droit de la convention attribuant la subvention. L’effet rétroactif de la clause obligera la restitution de la subvention perçue par la collectivité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l’unanimité** :

- **Décide** d'acquérir la parcelle (références cadastrales) sise au lieu-dit (nom du lieu-dit) pour un montant de (préciser le montant, hors frais d'actes et de gestion)
- **Autorise** Madame le Maire à effectuer toutes procédures nécessaires à l'acquisition de ce bien
- **Propose** de solliciter l'aide financière du Département au titre du Conservatoire des Terres Agricoles et autorise Madame le Maire à effectuer les démarches afférentes
- **Accepte** les engagements demandés par le Département au regard de l'aide accordée
- **Autorise** Madame le Maire à conclure un bail environnemental avec le GAEC la Ferme des Clappins, représentée par ses 2 cogérants : Cédric BARRA et Sylvain DEGEORGES
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2024

B. INTERCOMMUNALITE

1) Point sur les différentes commissions

- Commission mobilités : chiffres de fréquentation en hausse, sur toutes les lignes de transport en commun.
- Commission environnement : la commune est bien équipée en nombre de composteurs individuels, de l'ordre de 70% des foyers
- Aménagement territoire : modification 2 du PLUi validée – PADD en cours de rédaction, à débattre en commune avant janvier (conseil décembre) – PPI assainissement : travaux annoncés à Vaulx pour un raccordement en 2027 à la station d'Hauteville sur Fier.
- RH : réunion annulée

C. COMMISSIONS / GROUPES DE TRAVAIL / INFORMATIONS

2) Commission urbanisme et voirie

- Urbanisme :

Date de dépôt	Référence	Demandeur	Adresse demandeur		Situation	Parcelle	Objet
06/09/2024	PC 074 292 24 X 0004	Jean-Michel BIOLLAY	29 rue du Levray	74960 CRAN-GEVRIER	chemin du Pessey	B 1116 ; B 1119 B 1122	Garage ossature bois
06/09/2024	DP 074 292 24 X 0035	Laurent CHABERT	27 boulevard d'Angleterre	78110 LE VESINET	65 chemin des Vignes	D 300, D 307 et D 308	Division lotissement en vue de construire

- Voirie : entreprise DEGEORGES venue sur place pour travaux demandés par le SILA sur la Rue de l'ancienne Cure cet été. Devis en cours.

3) Commission marché, services, culture et vie associative

- Retour sur l'inauguration du Chef-Lieu du 07 septembre
- Bilan du marché du 15 septembre
- Retour sur l'anniversaire des 80 ans du parachutage : succès de l'organisation, beaucoup de monde, présence massive des porte-drapeaux et des élus de la circonscription avec Madame la Députée Véronique RIOTTON, les passages de l'avion ont été très appréciés.
- Retour sur l'AG de l'APE et d'Atout Môme du 26 septembre : APE a remercié la Mairie pour l'accompagnement, 3 sortants du bureau, Présidence vacante, beaucoup de projets notamment avec les autres associations municipales (Age

Vermeil pour sorties nature et Dobra Da Poum pour musique) – Atout Môme : changement de présidence

- Retour sur l'AG du club de l'Age Vermeil : bilan financier positif, buvette en mai pour le marché avec dégustation d'huîtres, journée pétanque inter-associatives,
- Marché du 20 octobre Rose : en cours de préparation, besoin d'élus pour la mise en place, buvette par 3 P'tits Points,

4) Groupe de travail « Communication »

- Distribution des flyers et Vaulx'infos d'octobre

5) Groupe de travail « Agriculture – environnement »

- Retour sur le Comité de pilotage du CLI du 17 septembre : 35 personnes salariées, soit 15,3 ETP, rappel de l'objectif d'insertion des salariés avant tout.

6) Informations du CCAS

- Retour sur la réunion du lundi 23 septembre
- Semaine bleue : vendredi 18 octobre à 14h00 avec la diffusion du film « un petit truc en plus »
- Marché et marche rose dimanche 20 octobre (repas, animation, buvette 3 P'tits Points)
- Repas des aînés dimanche 10 novembre : thème Guinguette, avec la présence d'un accordéoniste
- Cérémonie du lundi 11 novembre à 11h00, avec chorale d'Hauteville, contact avec les Jeunes Sapeurs-Pompiers en cours

7) Informations de l'École

- Effectif de rentrée : 102 enfants, effectifs en baisse, courrier de l'Académie pour envisager une suppression de classe à la rentrée 2025.
- Conseil d'école le 07 novembre
- Fonctionnement du composteur de l'école
- Cantine : marché en cours avec une entreprise privée pour un démarrage à la rentrée des vacances de Toussaint

D. QUESTIONS DIVERSES

- Information d'une possibilité de financement par la MSA pour un projet qui serait porté par des jeunes du village pour favoriser le bien vivre en milieu rural
- Campagne DETR et DSIL pour l'année 2025 : proposer un dossier pour les portes et fenêtres de la maternelle,
- Forum des collectivités 74 se tiendra à La Roche le 11 octobre

Séance levée à 22h25

Signatures :

Cécile FANTINI, Secrétaire de séance	Isabelle VENDRASCO, Maire
	